

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

PHASE 2 (PDACG2)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

GN-PDACG 2 -AGRICULTURE-556401-CS-INDV
Recrutement d'un (e) Spécialiste en Sauvegarde
Sociales pour le Projet de Développement de
l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)
Phase 2

Juillet 2026

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU
SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE DU Projet de Développement de l'Agriculture
Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2)**

NUMERO DE L'ACTIVITE GN-PDACG 2 -AGRICULTURE-556401-CS-INDV

AMI N°001-MA/PDACG2/2026

Date de début : 14 juillet 2026

Date de fin : 31 juillet 2026

I- Contexte et Justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée Phase 2 (PDACG2) s'inscrit dans l'exécution de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) arrimé au Plan de Développement Economique et Social responsable de la Guinée dénommé "Programme SIMANDOU 2040" en son Pilier 1 : Agriculture – Industries alimentaires & Commerce, en vue de faire de l'agriculture le moteur de croissance socio-économique inclusive et durable de la Guinée. Le projet s'inscrit dans la logique d'intervention de l'Initiative AgriConnect Guinée et vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agricole en un secteur agroalimentaire commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés en Guinée en vue de développer des chaînes de valeur agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Kankan – Mamou - Kindia et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial dans les agropoles retenus pour le Programme Simandou 2040 et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

Les interventions du programme axées sur trois chaînes de valeur (riz, fonio et volaille) sont centrées autour des pôles de croissance du programme Simandou 2040 : Kankan, Mamou et Kindia. Ces sites ont été sélectionnés pour leur capacité à favoriser la transformation des chaînes de valeur ciblées. Dans la région de Boké, les activités essentielles de la phase1 seront consolidées. Le PDACG2 sera financé par le Gouvernement de la Guinée pour un montant de 100 millions de dollars, par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent dix (110) millions de dollars US et par la Banque Islamique de développement (BID) pour un montant de 60 millions USD, pour une durée d'exécution de cinq (5) ans.

Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

1. **Composante 1 :** Investissements structurants pour l'agriculture commerciale - Cette composante renforce les fondements du marché, les infrastructures physiques et numériques, ainsi que les connaissances nécessaires au développement d'une agriculture commercialement viable et adaptée au climat. Il s'agit de i) établir des modèles d'agrégation axés sur le marché qui relient les petits exploitants aux marchés commerciaux en déployant des solutions AgTech pour cartographier les acteurs de la chaîne de valeur, les parcelles de production et les points de blocage ; ii) développer des infrastructures écoénergétiques et résilientes au climat en développant la production de riz et de maïs irrigués, en réhabilitant et en construisant des systèmes d'irrigation, en renforçant les systèmes de stockage, d'agro-logistique et de chaîne du froid, et en établissant des plateformes publiques numériques interoperables telles que des registres agricoles unifiés, des systèmes d'information sur les marchés et des services de données sur les sols, alignés sur des investissements complémentaires dans les routes rurales, l'électricité et les transports afin de positionner les agropoles comme des pôles compétitifs et intégrés ; iii) améliorer la productivité, la résilience et la qualité des produits par la consolidation du continuum recherche-vulgarisation-innovation grâce à la modernisation des stations de recherche agricole et des centres de formation à la vulgarisation, notamment par l'acquisition de laboratoires modernes, d'équipements et d'outils numériques.
2. **Composante 2 : Développement des services financiers et réduction des risques liés aux investissements privés** – A travers cette composante, il est prévu de déployer un ensemble d'instruments complémentaires de financement du GBM, notamment les subventions de contrepartie du les guichets de garantie partielle de portefeuille déjà expérimentés par le GBM dans le cadre de la Phase 1 du PDACG et autres interventions de la SFI. Deux institutions publiques seront accompagnées à cet effet : le Fonds de Garantie Partielle aux Entreprises (FGPE) et le Fonds de Développement Agricole (FODA)
3. **Composante n°3 : Établissement d'un environnement favorable à l'agriculture commerciale** - Cette composante vise à améliorer les politiques, les systèmes réglementaires et les capacités institutionnelles afin d'attirer les investissements privés. Il est prévu de : i) soutenir les réformes clés (telles que l'adoption d'une politique nationale des semences, la mise en place d'un registre foncier numérique pour renforcer la sécurité foncière, l'élaboration d'une stratégie de commercialisation du fonio et d'une loi sur les organisations agricoles interprofessionnelles, ainsi que la création d'un Bureau national de développement du riz ...) ; ii) soutenir les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS) à travers l'actualisation de la réglementation, la mise en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour les ravageurs et les maladies, la modernisation des laboratoires et la promotion des normes de qualité, la traçabilité et la marque « Origine Guinée » ; iii) renforcer les capacités opérationnelles des institutions publiques et des organisations de la chaîne de valeur grâce à des formations, de l'assistance technique et des investissements dans les domaines de l'agriculture numérique, de la certification, de la coordination et de l'engagement du secteur privé de manière – afin de garantir des services de qualité et une meilleure gouvernance du secteur.
4. **Composante 4 : Gestion et coordination du projet** - Cette composante financera : a) les coûts de fonctionnement de l'Unité de coordination du projet (UCP) et la coordination multisectorielle aux niveaux central et décentralisé, y compris les fonctions techniques, fiduciaires (approvisionnement et gestion financière) et environnementales et sociales ; b) le

renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet ; c) le suivi et l'évaluation (S&E) et les systèmes d'information de gestion ; d) le développement et la maintenance du site Web du projet ; e) les évaluations initiales, à mi-parcours et finales, y compris les évaluations d'impact ; f) communications et mobilisation des parties prenantes; (g) mécanismes de règlement des griefs, éthique et activités d'échange de connaissances; (h) diffusion des résultats du projet; et (i) coûts de réinstallation pour indemniser les personnes touchées par les activités du projet, principalement le développement de zones de gestion hydro-agricoles.

5. **Composante n°5 : Intervention d'urgence** - Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

La mise en œuvre du Projet sera effectuée sous la responsabilité et la coordination du ministère de l'Agriculture (MA) qui s'appuiera sur une unité autonome de coordination de projet (UCP) implantée au sein de l'Unité de suivi de la mise en œuvre du Pilier I du Programme Simandou 2040. L'UCP sera responsable de la coordination générale du projet, de la gestion fiduciaire, de la supervision technique et de l'assurance qualité, des sauvegardes environnementales et sociales, de l'inclusion sociale, du genre, de la gestion des sous-projets et des protocoles d'accord (PA), du suivi et de l'évaluation, ainsi que de l'exécution du plan de travail et du budget annuels approuvés. L'UCP sera dirigée par un coordonnateur de projet à temps plein.

Le présent document représente les termes de référence pour le recrutement **d'un (e) Spécialiste en Sauvegardes Sociales** du projet. Il précise les missions, les tâches, les qualifications et les modalités de sélection

II- Cadre de référence de la mission

Dans l'accomplissement de sa mission, **le (la) Spécialiste en Sauvegarde Sociales** doit considérer et se référer aux documents suivants :

- Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ; ainsi, les Normes Environnementales et Sociales (NES) déclenchées à savoir :
 - Norme environnementale et sociale no 1 : évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
 - Norme environnementale et sociale no 2 : Emploi et conditions de travail ;
 - Norme environnementale et sociale no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
 - Norme environnementale et sociale no 4 : Santé et sécurité des populations ;

- Norme environnementale et sociale no 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;
- Norme environnementale et sociale no 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- Norme environnementale et sociale no 8 : Patrimoine culturel ;
- Norme environnementale et sociale no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.
- Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) générales et spécifiques de la Banque mondiale ;
- Les conventions internationales en matière environnementale, sociale et de genre ratifiées par la République de Guinée ;
- Le cadre politique et légal national concernés par les sauvegardes sociales ;
- Les instruments d'évaluation et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux qui ont été ou qui seront préparés dans le cadre du projet : le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) et le manuel de procédure du projet (MPP); les Etudes d'impact environnemental et social (EIES), les Plan d'action de réinstallation (PAR), etc.

III- Rôle et responsabilités

Le (la) Spécialiste en **Sauvegarde Sociales** devra s'assurer de la mise en œuvre des mesures pertinentes du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et des tâches assignées aux agences d'exécution dans le cadre de leur mission de suivi social du projet, telle que définie dans le protocole d'accord .

Placé(e) sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur du projet PDACG2, le (la) Spécialiste en **Sauvegarde Sociales** du projet est chargé(e) de :

- Assurer la conformité Sociales du projet, mais aussi la coordination et le suivi des études affiliées aux sauvegardes sociales en veillant au respect des différentes étapes de la procédure de préparation, d'élaboration et de mise en œuvre des instruments de sauvegarde Sociales suivant les exigences des Normes environnementales et sociales et les dispositions de la réglementation nationale guinéenne en matière de sauvegardes sociales;
- Fournir un soutien technique sur les aspects sociaux pertinents pour le projet ;
- Assurer le renforcement des capacités des responsables et spécialistes techniques et acteurs institutionnels et partenaires nationaux et locaux du projet sur la prise en compte des aspects de sauvegardes sociales et faciliter le transfert de connaissance et les échanges d'expériences et la synergie des actions ;

- Veiller à ce que les questions de sauvegardes sociales soient prises en compte dans les différentes activités du projet ;
- Prendre en compte les questions de sauvegardes conjointement avec le (la) Spécialiste genre, le (la) Spécialiste en Sauvegarde environnementale de l'UCP, ainsi qu'avec les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale de l'Unité de gestion du projet PDACG 2 logée au Ministère de l'Élevage, et dans les deux bureaux régionaux du Ministère de l'agriculture à Mamou et à Kankan et assurer que les approches de participation des acteurs à la base sont mises en œuvre.
- Veiller à la préparation et à la mise à jour, à la validation et/ou à la mise en œuvre des différents instruments de sauvegarde sociale du projet : Plan d'Action de réinstallation (PAR) incluant les Plans de restauration des moyens de subsistance (PRMS), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP);
- Assurer la mise en œuvre des PAR et la documentation du processus de réinstallation involontaire des PAP (rapports de mise en œuvre, traitement des réclamations, dossiers de PAP, etc.) et servir d'interface entre le projet et les PAP ;
- Entreprendre les évaluations sociales à chaque fois que cela est nécessaire, sur les différents sites d'intervention du projet, y compris la prise en compte des groupes vulnérables selon la législation nationale et les dispositions des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale ;
- S'assurer que le projet est mis en place suivant une approche inclusive de participation et consultation itérative conformément au PMPP ;
- Elaborer les TDR, participer au recrutement des consultants et effectuer les revues des études sociales ;
- Contribuer à la préparation des clauses sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en veillant à l'insertion, aussi bien dans les DAO que dans les marchés et contrats des travaux, des clauses types de sauvegarde relatives à la santé, à la sécurité des communautés, aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail etc. ;
- Incorporer les standards sociaux liés aux groupes vulnérables, à la santé et sécurité des communautés, aux conditions de travail ainsi qu'à la santé et sécurité au travail, dans les instruments de sauvegarde, y compris les PGES;
- S'assurer de l'élaboration et de la qualité des PGES-Chantiers et autres instruments de mitigation des risques et impacts sociaux, incluant la gestion des plaintes des travailleurs, les conditions de travail et les aspects vulnérabilité par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de Contrôle (MC) ;
- Superviser du point de vue technique l'exécution des activités sociales et du respect des Procédures de gestion de la main d'œuvre par les entreprises dans le cadre des travaux exécutés par le Projet ;

- Contribuer, avec l'équipe des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, à l'élaboration des rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet ;
- Elaborer un rapport d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet social dans le projet, et ce, dans la perspective de l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet ;
- Vérifier l'effectivité du paiement des indemnisations et de l'octroi des mesures d'accompagnement, avant la libération des emprises pour chaque site concerné par le Projet conformément à la NES n°5 ;
- Veiller à la vulgarisation des PAR et du MGP au niveau des communes concernées par les activités du Projet, pour une meilleure appropriation des principes qui régissent la réinstallation. A cet effet, des sessions de formation seront animées sur des thématiques liées à la mise en œuvre des PAR et à la gestion des plaintes,;
- Identifier les acteurs clés à former dans le cadre du projet et concevoir ou appuyer la conception des modules de formation ;
- S'assurer de la mise en œuvre du PMPP selon les conditions et délais prévus et s'assurer de son actualisation périodique ;
- Assister les agences d'exécution et les communes concernées par les activités du Projet, dans la conduite des ateliers de formation dans les domaines, entre autres, de la réinstallation involontaire, des conditions de travail et de la santé et de la sécurité au travail, du mécanisme de gestion de plaintes, de la sécurité et santé des communautés;
- En collaboration avec l'ANAFIC, s'assurer que le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel dans toutes les zones où le projet a engagé des activités ;
-
- Intégrer dans la planification des activités du projet notamment dans les Plans de Travail et Budget Annuels (PTBA) les aspects spécifiques de gestion environnementale et sociale et de genre ;
- Identifier les non-conformités sociales et proposer les mesures d'actions correctives appropriées ;
- Mettre en place un système d'archivage des documents de sauvegarde sociale ;
- Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et l'atteinte des objectifs de l'Unité de Coordination du PDACG 2.

- **Rattachement et supervision**

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde Sociales recruté(e) dans le cadre de ces termes de référence travaillera en étroite collaboration avec les spécialistes en sauvegardes environnementale, sociale et genre du PDACG2 de l'Unité de coordination du ministère de l'agriculture et des bureaux régionaux de Mamou et Kankan et celui du Ministère de l'élevage et rendra compte directement au Coordonateur du projet.

Le (la) Spécialiste interagira également avec les équipes de la Banque mondiale. Des interactions régulières seront maintenues avec les agences Guinéennes en charge du suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales telles que l'Agence guinéenne d'évaluation environnementale (AGEE) et la Commission nationale d'indemnisation (CNI) entre autres.

Pour l'ensemble des tâches décrites, le (la) Spécialiste en Sauvegarde sociale, le (la) Spécialiste genre et inclusion sociale et le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale sont appelés à travailler conjointement pour la planification, la coordination des activités et le suivi de la préparation et la mise en œuvre des documents de sauvegarde du projet PDACG2 conformément aux conditions de l'Accord de financement et du PEES, pour une prise en compte harmonisée des mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

IV- Qualifications et expériences requises ;

Le/la candidat(e) au poste de Spécialiste en Sauvegardes Sociales pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet PDACG doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- **Formation et expérience**

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4 minimum) en sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, Géographie, Droit, ou de toute autre discipline connexe) ;
- Justifier d'une expérience confirmée de six (06) ans minimum en développement social, notamment en matière de réinstallation des populations affectées par des projets d'infrastructures selon les standards des partenaires internationaux techniques et financiers ;
- Avoir une expérience dans la prise en compte des aspects sociaux dans les projets de développement et dans le suivi de la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), l'appui au développement d'activités génératrices de revenus, la mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes etc. ;
- Avoir réalisé au moins cinq (05) missions spécifiques d'appui à des projets financés par des partenaires internationaux techniques et financiers sur les aspects sociaux ;
- Avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre d'au moins cinq (05) Plans d'Action de Réinstallation comme spécialiste principal (e) ;

- Avoir une expérience confirmée d’au moins cinq (05) ans dans l’établissement et le suivi des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail dans des projets de développement selon la législation nationale et les standards internationaux des partenaires techniques et financiers ;
- Avoir une expérience confirmée d’au moins cinq (05) dans la conception et mise en œuvre des Mécanismes de Gestion de Plaintes dans des projets de développement ;
- Avoir l’expérience dans le domaine de la sécurité et santé des communautés serait un atout ;
- Avoir une expérience en matière de consultation publique avec une approche inclusive, et avec les communautés affectées incorporant les femmes et les groupes vulnérables, dans des projets d’infrastructures ou d’autres projets de développement.

- **Aptitudes et compétences**

Le/la candidat (e) au Poste de Spécialiste en Sauvegardes Sociales devra posséder les compétences suivantes :

Compétences techniques :

- Bonne connaissance des standards environnementaux et sociaux des partenaires techniques et financiers, y compris les Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ;
- Bonne connaissance des dispositions et standards nationaux et internationaux applicables en matière de réinstallation involontaire, de gestion des risques sociaux (groupes vulnérables, gestion de plaintes et conflits, afflux de la main d’œuvre, conditions de travail, santé et sécurité au travail, santé et sécurité des communautés, etc.) ;
- Expérience appréciable dans la conduite de démarches/approches participatives et inclusives, de consultation des parties prenantes et de gestion des risques en matière de développement social (consultation et négociation sociale, audiences publiques, approches d’évaluation et gestion des risques et impacts sociaux des activités, renforcement de capacités, inclusion sociale, engagement citoyen, prise en compte des groupes vulnérables, gestion de l’afflux de la main d’œuvre, suivi et évaluation des activités, mécanismes de gestion des griefs, enquêtes sociales etc.);
- Bonne maîtrise de l’outil informatique (traitement de textes, tableurs, PPT, gestion de projet et Internet notamment) ;
- Bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d’analyse, de rédaction et de synthèse avec un sens du détail ;
- Bonnes dispositions pour le travail en équipe et le travail sous pression ;

- Sens du respect des budgets et délais.

Compétences Organisationnelles :

- Flexibilité et adaptabilité aux aspects culturels, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel et de façon efficace dans un contexte sociopolitique difficile.

Développement et efficacité opérationnelle :

- Bonne capacité de planification de son travail de manière autonome et capacité de gérer plusieurs priorités à la fois ;
- Excellente connaissance des normes et méthodes de formations des adultes ;
- Capacité à appuyer l'identification, la formulation, la mise en œuvre des activités du projet ;
- Excellente capacité de communication avec les différents partenaires du projet (maître d'ouvrage, agences d'exécution, consultants, entreprises, ...).

V- Evaluation des performances

La performance du **Spécialiste en Sauvegarde Sociales** sera évaluée annuellement par le Coordonnateur, et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière des rapports trimestriel de suivi des mesures de sauvegardes sociales du projet en collaboration avec les spécialistes environnement et genre ainsi que les autres spécialistes E&S du ministère de l'élevage, des bureaux régionaux du ministère de l'agriculture et les points focaux des agences de mise en œuvre et de leurs mises à jour régulières ;
- Maîtrise et respect des procédures de Sauvegarde Sociales nationales et internationales ainsi que celles de la Banque et des procédures nationales dans ce domaine ;
- Production de dossiers d'acquisitions et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours aux bonnes pratiques et aux expériences ;
- Qualité de l'archivage des études et documents du domaine ;

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Ministère de l'agriculture et la Banque mondiale.

VI- Aptitudes

- Autonomie, éthique professionnelle ;
- Gestion et leadership ;
- Bonne capacité de management des ressources humaines ;
- Rigueur dans la gestion des dossiers ;
- Forte capacité d'analyse, de prise de décision et de négociation ;
- Bonne qualité relationnelle et aptitude au travail en équipe ;
- Capacité de travailler en équipe et sous pression et de façon autonome ;
- Sens de l'organisation, rigueur, méthode et esprit d'analyse et de synthèse
- Facile d'adaptation au changement et aptitude à l'anticipation ;
- Aptitude à l'analyse et à la synthèse.
- Aptitude à être focalisé sur les résultats ;
- Solides compétences en communication orale et écrite en français ;
- Capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;

VII- Lieu et durée de la mission

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (6) mois.

Le poste est basé à Conakry et au sein du Ministère de l'Agriculture avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

VIII- Procédure et méthode de sélection

La méthode de sélection que : le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément de la clause 7.36 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

IX. Dépôt des dossiers

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) Guinée à Dixinn, immeuble Kalinko, 1^e étage, Cité ministérielle, Commune de Dixinn, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Un Curriculum Vitae actualisé et concis ;
- Une lettre de motivation de la candidature (maximum 1 page) démontrant la compréhension du poste et justifiant l'expérience pertinente ou compétences pour l'assumer ;
- Des copies légalisées et certifiées conformes du ou des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;
- Des copies des attestations ou certificats de travail ou documents similaires ;
- Des références d'au moins deux (2) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

La date et heure limite de réception des dossiers est le vendredi 31 juillet 2026 à 10h00.

Pour le dépôt de candidature en ligne et demande d'éclaircissement :

- pdacg2026@gmail.com
- Tel. +224 621 56 68 85

N.B :

(i) Tout dépôt de dossier physique de candidature devra impérativement être enregistré sur la fiche de réception des dossiers disponibles au bureau du SPM/PHASAO au siège du projet.

(ii) Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les exigences citées ci-dessus sera rejeté.

Seuls des candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entrevues. Pour les soumissions en ligne, prière d'indiquer en objet, le poste pour lequel vous manifestez votre intérêt.